



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 04 AVRIL 2016, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	51 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	---
Scrutateurs :	Alfred Bleuler et Frédéric Berset

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 11 du 18 mars 2016
- le bulletin communal n° 41
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Aucune remarque n'est formulée sur le mode de convocation.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2015. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2015
 - a) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - b) Approbation
3. Approbation des modifications apportées aux statuts de l'AEGN
4. Approbation de la modification des statuts du CO de la Glâne
5. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. **Le procès-verbal** de l'assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2015 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté par 50 voix et une abstention.

Informations concernant l'ordre du jour

2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2015

M. le Syndic parcourt les comptes de fonctionnement chapitre par chapitre tout en relevant certains points notamment

- des rentrées fiscales nettement plus importantes que prévues
- la participation aux frais cantonaux pour les curatelles ainsi que les subventions pour le placement des enfants en augmentation sensible
- le versement d'un montant de Fr. 3'000.- à la fête du giron des jeunesses qui a eu lieu à Villargiroud. Au vu du résultat financier réalisé lors de cette manifestation, le comité d'organisation a remis à la commune la somme de Fr. 9'000.- destinée à la création de la nouvelle place de jeux de la future école à Orsonnens.

A la question de M. Charles Phillot souhaitant connaître le fonctionnement de la péréquation financière, M. Wicky n'a pas de réponse précise à donner. Mme Phillot, caissière communale, lui transmettra la réponse ou les documents explicatifs.

Les comptes d'investissement sont aussi relatés et ne soulèvent aucun commentaire.

Dans le cadre du CSPI Gibloux et suite à la fusion des communes, M. Charles Phillot demande si la convention qui a été signée avec l'ex-commune du Glèbe est toujours valable.

M. Wicky informe que des discussions ont eu lieu avec la commune de Farvagny pour maintenir cette convention qui a été signée et qui est encore en vigueur durant 8 ans. Même si des changements devaient se produire notamment au niveau des prévisions de la préfecture, cette convention est pour le moment toujours d'actualité.

Les comptes 2015 bouclent avec un bénéfice de Fr. 68'679.62 après amortissements obligatoires et supplémentaires.

Commission financière

M. Boivin lit le rapport de la Commission financière, laquelle s'est réunie le 17 mars 2016. Etaient présents, M. le Syndic François Wicky, la caissière Mme Phillot et M. Longchamp de l'organe de révision BDO SA.

Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis ainsi que du rapport de la fiduciaire, la Commission financière recommande d'approuver les comptes annuels 2015.

M. Boivin profite de sa prise de parole pour remercier et féliciter tout spécialement M. Wicky pour tout le travail accompli pour la commune et pour qui ce soir est sa dernière assemblée en tant que syndic.

Vote (sans le Conseil communal)

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité et en donne décharge au Conseil communal et à la caissière.

3. Approbation des modifications apportées aux statuts de l'AEGN

Suite à la nouvelle commune fusionnée « Gibloux », les assemblées des communes-membres doivent adopter des modifications ainsi qu'un toilettage des statuts. L'aspect financier n'est point touché.

Vote

L'assemblée accepte ces modifications à l'unanimité.

4. Approbation de la modification des statuts du CO de la Glâne

L'assemblée des délégués des communes de la Glâne a approuvé le crédit de Fr. 63'000'000.- pour la transformation des bâtiments actuels du CO de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire. La population s'est prononcée sur ce crédit le 28 février 2016.

Lorsque la clef de répartition des charges entre les communes a été décidée, les communes de la Glâne ont approuvé la variante selon laquelle la dette reste à l'Association et les communes assument chaque année les charges financières.

Comme les dettes restent à l'Association, cette dernière doit pouvoir emprunter. Selon l'article 25 des statuts actuels, l'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de Fr. 25'000'000.—

Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'Association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de Fr. 90'000'000.—, modification que les délégués des communes ont accepté à l'unanimité.

Vote

La modification des statuts du CO de la Glâne est acceptée à l'unanimité.

5. Divers

Vente des écoles

M. Dean Patterson, président de la Commission pour la vente des bâtiments scolaires, prend la parole et donne des explications notamment au niveau de la composition de ladite commission et des tâches à réaliser. Depuis une année, cette commission siège pour préparer la vente de ces immeubles. Les appels d'offres paraîtront prochainement dans divers journaux de Suisse. Le délai pour la rentrée des offres est le 25 juillet 2016. Des visites sont organisées durant le mois d'avril 2016.

M. Patterson précise que la commune ne vendra pas à n'importe quel prix car actuellement vendre n'est pas une nécessité.

M. Charles Phillot demande si des conditions seront imposées aux acheteurs notamment au niveau de la réalisation et de l'utilisation des terrains. Comme à Villargiroud 3'200 m² sont en zone à bâtir, ne serait-il pas judicieux de vendre d'une part le bâtiment et d'autre part de vendre ou de conserver ce terrain pour la commune ?

M. Patterson informe que pour le moment tout le monde peut faire sa libre proposition et qu'elles seront toutes analysées. La commune n'est pas obligée de vendre quelque soit les offres qu'elle va recevoir.

Il est prévu de laisser les sites de Chavannes et Villarsiviriaux libres pour la vente. Par contre, la Commission espère avoir la possibilité de réaliser un petit centre convivial à Villargiroud.

M. Boivin conseille de se rendre sur la page d'accueil du site de la commune où toutes les informations sont indiquées.

Mme Vallotton aimerait savoir si la commune prévoit d'aménager des places de jeux pour les enfants. Vu la fréquentation de l'aire de jeux à Villargiroud, elle n'aimerait pas la voir disparaître du village.

M. Patterson retient cette bonne remarque et rassure en disant que cet aspect viendra aussi s'intégrer dans les discussions à venir.

M. Wicky remercie tous les membres de la Commission pour le travail entrepris jusqu'à ce jour.

GrangEcole

M. Michel Phillot, président de la Commission de construction, nomme les membres de ladite commission et en énumère le but et les compétences.

MM. Phillot et Wicky ainsi que Mme Mona Dorion du bureau d'architecte participeront aux séances de chantier hebdomadaires.

A ce jour, les travaux ont débuté et une place de parc provisoire a été aménagée le long de la route menant à Estavayer-le-Gibloux.

Une cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre est prévue le 25 avril 2016 à laquelle tous les écoliers sont invités ainsi que les personnes intéressées.

A la question de M. Christian Piller au sujet de la professionnalisation de l'entretien des bâtiments, M. Phillot répond que ce point sera certainement un sujet de discussion futur.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée.

Mme Elisabeth Bifrare fait remarquer que l'arrêt de bus au village d'Orsonnens est très mal placé. Ne faudrait-il pas envisager de le déplacer ?

M. Wicky explique que ce n'est pas tant une affaire communale mais davantage un sujet incombant aux services de l'Etat. Toutefois, il faut également faire attention à ne pas compliquer les déplacements dans le village pour venir prendre le bus.

M. Christian Piller annonce qu'une commission des transports publics qui va être mise en place d'ici la fin de l'année pour aller vérifier tous les arrêts de bus, ceci à cause de la loi sur les handicapés. Mais l'arrêt reste propriété et à charge de la commune.

Selon M. Christian Chassot, la tendance actuelle n'est pas de réaliser des places spécifiques mais de s'arrêter sur la voie publique.

La parole n'étant plus demandée, M. Michel Phillot invite MM. Wicky et Repond à s'avancer.

En effet, cette assemblée étant leur dernière séance en qualité de syndic et vice-syndic, M. Phillot exprime des mots de remerciements et de félicitations pour tout le temps, le dévouement, l'abnégation et le travail consacrés au service de la commune. En signe de reconnaissance, un cadeau leur est remis.

Pour lui-même et pour M. Repond, M. Wicky prend la parole et fait une rétrospective de toutes ces années passées au service de la collectivité publique. Il relève l'excellente ambiance qui a régné au sein du Conseil communal durant ces 15 ans mais aussi cette relation de qualité qu'ils ont eue avec les citoyens de Villorsonnens lors des assemblées. Merci à tous pour la confiance témoignée et vive Villorsonnens.

M. Jean Bertschi relève lui aussi leurs mérites et M. Charles Phillot souligne l'exemplarité de l'engagement de François au niveau de la collectivité.

M. le Syndic clôt l'assemblée et invite chacun à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire : J Morel

Le syndic : M. Phillot

